

10 Faits divers & Justice

Ecroué vendredi dernier à la prison centrale de Libreville pour attentat à la pudeur

Armand Kombila retrouvé mort dans sa cellule

AEE

Libreville/Gabon

Si les circonstances de son décès ne sont pas encore connues, on sait, par contre, que ce quadragénaire gabonais, accusé d'avoir contraint un enfant de 7 ans à lui pratiquer une fellation, a été admis en détention préventive à la prison de Libreville le 3 juin dernier.

C'EST, mardi dernier vers 14 heures, que la nouvelle de son décès nous est parvenue. Ar-

mand Kombila serait mort dans sa cellule de la prison centrale de Libreville, vers 13 heures. Pour rappel, ce Gabonais de 41 ans avait été interpellé par les agents de la Brigade sud du camp Roux, le 2 juin dernier, à la suite d'une plainte contre lui pour tentative de viol et attentat à la pudeur. Concrètement, après avoir renoncé à le sodomiser, le quadragénaire aurait contraint sa victime âgée de 7 ans à lui pratiquer une fellation, au quartier Venez-Voir, dans le 3^e



Photo : AEE

Armand Kombila meurt quatre jours après sa mise en détention préventive à Gros-Bouquet.

arrondissement de Libreville.

Présenté, le lendemain, devant le parquet de Libreville, il est, compte tenu de la gravité des faits, placé en détention préventive, dans l'attente de son jugement. Un procès auquel il ne pourra plus, hélas, se présenter, la mort l'ayant foudroyé cinq jours seulement après son incarcération, dans sa cellule de Gros-Bouquet.

Interrogé, hier matin, sur les circonstances de cette mort, le directeur

de la prison centrale, le colonel Pierre-Marie Djamendongo n'a pas souhaité communiquer sur cette affaire. Se bornant tout simplement à indiquer qu'en cas de mort d'homme au sein de l'établissement dont il a la charge, il y a une procédure administrative à laquelle il est d'abord tenu de se plier. Voilà qui est clair. Il n'est donc pas question pour lui d'entraver ces étapes, bien que les journalistes soient astreints à leur devoir d'informer.

Cas d'insubordination ?

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

APRÈS ce que nous avons vécu, hier matin, il est difficile de croire qu'une parfaite collaboration existe entre le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le colonel Pither Bevigna, et le directeur de la prison centrale de Libreville, le colonel Pierre-Marie Djamendongo. Contacté, mardi dernier, en milieu d'après-midi, en vue de nous enquerir des circonstances exactes du décès du détenu Armand Kombila (lire ci-dessus), le maton en chef nous a donné son feu-vert pour que nous rencontrions le second,

plus compétent, selon lui, pour fournir toutes les informations y relatives.

C'est ce que nous avons tenté de faire hier matin, après avoir manqué, la veille, le responsable du centre de détention qui venait de quitter son bureau. Mais à notre grande surprise, le directeur de la prison nous a fait savoir qu'il ne lui était pas possible de communiquer, pour l'heure, sur cette affaire, par respect des procédures administratives en vigueur au sein de son administration. Des procédures auxquelles il dit être tenu de se conformer en cas de mort d'homme.

Si cette argumentation peut paraître difficilement receva-

ble par des journalistes, du fait de l'exigence et du devoir qui leur incombent d'informer dans les meilleurs délais, il semble qu'elle dénote aussi d'un cas d'insubordination notoire entre le commandant en chef et son collaborateur. Sauf à penser - ce qui serait d'ailleurs très regrettable - que la hiérarchie n'a aucune connaissance des fameuses procédures, ou alors qu'elle s'est essayée à se payer la tête des journalistes en les envoyant tout simplement paître. Plus grave, le colonel Pither Bevigna, évitant, semble-t-il, de se mouiller, aurait préféré tel Ponce Pilate, refilé la patate chaude au patron de la prison centrale.

Presque déjà sous le coup d'un procès, à l'initiative d'une ONG qui les poursuit pour négligence, suite à la mort, dans la nuit du 16 au 17 janvier dernier, d'un élève détenu, Thérance Ndombi Bignoumba, les responsables de la Sécurité pénitentiaire se montrent peu disposés à communiquer sur les cas de décès de prisonniers. Une posture qui n'est cependant pas à leur avantage. D'autant qu'à force de se murer constamment dans le silence, là où des explications peuvent être données en toute simplicité, ils font le lit à toutes sortes de spéculations et rumeurs, qui ne sont pas toujours de nature à rassurer les parents et

garantir la sécurité des personnes écrouées à la prison centrale de Libreville.

Auraient-ils des choses à se reprocher ? Que s'est-il passé dans la cellule du détenu ? Comment comprendre que plus de 24 heures après la mort de ce dernier, aucune communication officielle n'émane des autorités pénitentiaires ? Faut-il au préalable que les réseaux sociaux, particulièrement actifs, ces derniers temps, s'emparent à leur manière de cette affaire, pour que les matons expliquent, enfin, les causes de la mort d'Armand Kombila dans sa cellule ?

A la suite de l'accident survenu dimanche dernier sur le pont d'Isaac à Lambaréné

Les corps des deux femmes disparues retrouvés dans les eaux de l'Ogooué

E.N.

Lambaréné/Gabon

Sur instructions du gouvernement, grâce à l'action des sapeurs-pompiers venus de Libreville et des sociétés locales, le Toyota Prado accidenté a été retiré des eaux mardi dernier, avec un corps à son bord. Ejectée probablement du véhicule au moment de sa chute dans l'Ogooué, la seconde dépouille a été retrouvée à plus de cinquante kilomètres, en aval du fleuve, au village Pointe-Elise.

LES corps des deux femmes, Erica Ossagou et Julie Mbazogho, portées disparues dans les eaux du fleuve Ogooué, à la suite de l'accident qui s'est produit dimanche dernier sur le pont d'Isaac, ont finalement été repêchés mardi dernier à Lambaréné. Une action à mettre au compte du gouvernement, qui a dépêché sur place une équipe du corps de sapeurs-pompiers (CSP),



Photo : E.N.

Les vaillants hommes du sous-lieutenant Jean-Blaise Makaya sur le théâtre de l'opération.

composée de six personnes.

Dès leur arrivée dans le chef-lieu du Moyen-Ogooué, en début d'après-midi, le sous-lieutenant Jean-Blaise Makaya et ses hommes se sont tout de suite mis à fouiller les profondeurs du fleuve. C'est ainsi qu'après deux heures et demies de plongée, le CSP a localisé le véhicule accidenté au fond des eaux, et l'a remonté à la surface. « Vous savez que le soir, la visibilité est nulle sous les eaux. Mes hommes ont travaillé et localisé la voi-

ture à 14 mètres de profondeur et environ 180 mètres du pont, en aval. Nous avons mis une bouée de localisation dans un premier temps. Le lendemain, nous avons repris le travail et après deux heures, la voiture est sortie de l'eau », expliquait mardi le sous-lieutenant Jean-Blaise Makaya. Mais pour réaliser cet exploit, il a fallu aussi compter sur la sollicitude d'opérateurs économiques locaux, qui ont dû mobiliser deux remorqueurs, une barge, une grue, une pirogue, un mo-



Photo : E.N.

Le véhicule extrait des eaux par une grue.

teur hors-bord et du personnel. A la sortie du Toyota des eaux, des personnes debout sur le pont et aux abords de l'Ogooué n'ont pas caché leur émotion.

Quelques minutes plus tard, le véhicule a été déposé au débarcadère, où le procureur de la République de Lambaréné, Christ Noël Mambiri Mangono, s'est personnellement chargé de vérifier de fond en comble tout ce qu'il pouvait contenir. Mais contre toute attente, un seul corps sans vie, identifié comme étant

celui de dame Erica Ossagou, en est sorti.

Mission a alors été donnée aux sapeurs-pompiers d'aller à la recherche du deuxième corps, en aval de l'Ogooué, en pirogue. Et au terme de cinq heures de recherches ininterrompues, la dépouille de Julie Mbazogho sera repêchée à plus de 50 kilomètres de Lambaréné, aux alentours du village Pointe-Elise.

Devoir accompli donc pour le parquet de Lambaréné qui, tout en partageant la douleur des

familles, a dit avoir fait ce qu'il fallait pour retrouver les deux corps et les remettre à leurs parents. Christ Noël Mambiri Mangono a, de ce fait, félicité tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réussite de l'opération. Selon lui, l'apport du gouverneur Michel Nguéba Koumba, qui a tout de suite actionné les autorités de Libreville face à la détresse vécue localement, aura été capital.

Petit rappel: de retour de Mouila, dimanche dernier, dans le cadre des obsèques du général de police Flavien Joseph Moussavou Manicka, le véhicule Toyota Prado immatriculé 2220 GIP, ayant à son bord six occupants, avait fait un plongeon dans le fleuve Ogooué, à partir du pont d'Isaac, après y avoir perdu son cardan et sa roue avant gauche. Quatre des six passagers avaient réussi à se tirer d'affaire, tandis que les deux autres dont les corps ont été sortis des eaux mardi dernier, étaient portés disparus.